

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Fraternité-Justice-Travail

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE
-----**DÉCRET N° 2021 – 294 DU 09 JUIN 2021**

portant nomination de monsieur **Olivier DASSI** en qualité de représentant de la Présidence de la République au sein du Conseil d'administration de l'Agence béninoise de Gestion intégrée des Espaces frontaliers.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2021-257 du 25 mai 2021 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2019-430 du 02 octobre 2019 fixant la structure-type des ministères ;
- vu** le décret n° 2020-389 du 29 juillet 2020 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique ;
- vu** le décret n° 2021-055 du 10 février 2021 portant approbation des statuts de l'Agence béninoise de Gestion intégrée des Espaces frontaliers ;
- sur** proposition du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique,
- le** Conseil des Ministres, entendu en sa séance du 10 février 2021,

DÉCRÈTE

Article premier

Monsieur **Olivier DASSI** est nommé représentant de la Présidence de la République au sein du Conseil d'administration de l'Agence béninoise de Gestion intégrée des Espaces frontaliers en remplacement de madame Olola VIEYRA MIFSUD dont il achève le mandat.

Article 2

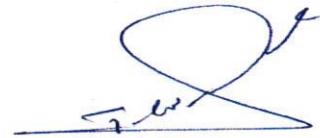
Le Ministre de l'Économie et des Finances et le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret.

Article 3

Le présent décret, qui prend effet pour compter du 10 février 2021, abroge toutes dispositions antérieures contraires, notamment le décret n° 2019-518 du 20 novembre 2019 portant nomination des membres du Conseil d'administration de l'Agence béninoise de Gestion intégrée des Espaces frontaliers en ce qui concerne madame Olola VIEYRA MIFSUD uniquement. Il sera publié au Journal officiel.

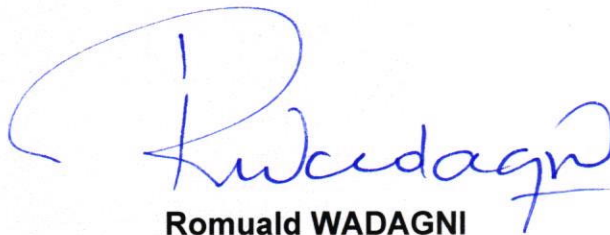
Fait à Cotonou, le 09 juin 2021

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



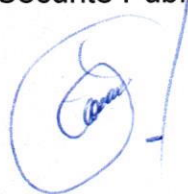
Patrice TALON

Le Ministre d'État, chargé de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI

Le Ministre de l'Intérieur et
de la Sécurité Publique,



Alassane SEIDOU

AMPLIATIONS : PR 6 - AN 4 - CC 2 - CS 2 - CES 2 - HAAC 2 - MISP 2 - MEF 2 - AUTRES MINISTERES 21 - SGG 4 - INTERESSE 1 - JORB 1.